



## ACTE D'AUTORISATION

Autorisation de l'Union - Famille de produits – Meta SPC 2

**Vu le RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2020/580:**

**Vu l'avis du Comité d'avis sur les produits biocides:**

Le Ministre de l'Environnement décide:

### §1. Le meta SPC:

**Sopurclean - Famille de produits - Meta SPC 2** est autorisé conformément à l'article 43 du Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 30/04/2030. Une demande pour un renouvellement de l'autorisation doit être introduite au plus tard 550 jours avant la date de fin d'autorisation.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les biocides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation :

SOPURA S.A.

Numéro BCE: 0401.638.101

rue de Trazegnies 199

BE 6180 Courcelles

Numéro de téléphone: 071/46.80.10 (du responsable de la mise sur le marché)

- Nom commercial des produits contenus dans la famille de produits – meta SPC 2:

- o SOPURCLEAN NR

- Numéro d'autorisation de la famille de produits – meta SPC 2: EU-0021157-0000 1-2

- Utilisateur(s) autorisé(s): Uniquement pour les professionnels

- Forme sous laquelle le meta SPC est présenté:

- o SL - concentré soluble

- Nom et teneur de chaque principe actif:

Acide octanoïque (CAS 124-07-2): 2.7 %
--

Acide decanoïque (CAS 334-48-5): 0.3 %
--

- Substance(s) préoccupante(s):



Acide propionique (CAS 79-09-4): 19.5 % Acide phosphorique (CAS 7664-38-2): 3.8 % Acide lactique (CAS 79-33-4): 35.2 %
--

- Type de produit et usage en vue duquel le produit est autorisé :

4 Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux Exclusivement autorisé pour la désinfection : <ul style="list-style-type: none"><li>• des tuyaux, réservoirs et autres parties du système clos, via le processus de nettoyage en place (NEP — Nettoyage En Place) avec circulation, dans les domaines liés à l'alimentation humaine et animale.</li><li>• des surfaces dures non poreuses en contact avec des denrées alimentaires lors de leur traitement, par pulvérisation, dans les domaines liés à l'alimentation humaine et animale.</li><li>• de petites pièces et de surfaces dures et non poreuses utilisées dans le processus de fabrication alimentaires, par application manuelle, dans les domaines liés à l'alimentation humaine et animale.</li><li>• de petites pièces dures et non poreuses (par ex.: pièces de rechange, outils, vannes, flexibles...) utilisées dans le processus de fabrication alimentaires, par immersion - système ouvert, dans les domaines liés à l'alimentation humaine et animale.</li></ul>
---

- Date limite d'utilisation des produits contenus dans le meta SPC: Date de production + 12 mois
- Organismes cibles :
  - o bactéries
  - o levures

§2. Fabricant des produits contenus dans le meta SPC et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant Sopurclean - Famille de produits - Meta SPC 2:  
SOPURA S.A. , BE
- Fabricant Acide octanoïque (CAS 124-07-2):  
EMERY OLEOCHEMICALS (M) , MY
- Fabricant Acide decanoïque (CAS 334-48-5):  
EMERY OLEOCHEMICALS (M) , MY

§3. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation des produits du meta SPC:

- Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits.
- Ce meta SPC fait partie de la famille de produits autorisée sous le nom Sopurclean - famille de produits avec le numéro d'autorisation EU-0021157-0000.



§4. Classification des produits contenues dans le meta SPC:

- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-SGH:

Code H	Classe et catégorie
H318	Lésion oculaire grave/irritation oculaire - catégorie 1
H335	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - catégorie 3
H290	Substance ou mélange corrosif pour les métaux - catégorie 1
H314	Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 1A

§5. Conditions particulières à l'(aux) usage(s):

- Circuit: circuit restreint

Conformément à l'article 35 de l'AR du 4 avril 2019 relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides, ce produit ne peut être mis à disposition sur le marché que par un vendeur qui est enregistré conformément à l'article 40 du même AR, et utilisé que par un utilisateur qui est enregistré conformément à l'article 41 du même AR.

Ils doivent, à tout moment, lorsqu'ils sont en possession de ce produit, satisfaire aux conditions indiquées dans ce paragraphe.

- Dérogation accordée:

Pas d'application

- Stockage et transport:

Toute activité doit être permise conformément aux dispositions réglementaires applicables
Respect des 1) dispositions légales et réglementaires régionales applicables; et 2) conditions imposées, dans le permis d'environnement, par l'autorité délivrant le permis en matière de stockage et de transport des substances et produits dangereux.

- Conditions d'usage:

Catégorie	Condition	Description	Norme EN	Spécification
Yeux	Lunettes de protection	ou masque facial, selon le potentiel d'éclaboussures	EN 166:2001	/
Mains	Gants	/	EN 374-1:2003	Uniquement pour les phases de manipulation



**SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement**  
**Direction générale Environnement**

Corps	Combinaison	/	andere / autre / other	/
-------	-------------	---	---------------------------	---

Bruxelles,

Meta SPC dans une famille de produits, avec effet rétroactif à partir du 18/05/2020, le

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,

Celhoofd cel biociden - Chef de cellule de la cellule biocides

Lucrece Louis

18/06/2020 12:41:12